

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION

Origine : Demande de renseignements no 1 en date du 10 juillet 2000

Demandeur : Régie de l'énergie

Question 14 :

Référence SCGM-19, document 6, page 7 de 8, Tableau VI-4

Demande :

14.1 Veuillez présenter un tableau semblable avec une projection sur les 3 années suivantes en assumant la reconduction du plan avec un niveau semblable d'efforts financiers, des résultats équivalents et des récompenses basées sur l'atteinte de 100% des objectifs.

Réponse

14.1 Nous avons pris comme hypothèse que nous reconduisons l'année 2002-2003 avec les mêmes efforts pour les années 2003-2006, car il est peu probable que nous régressions au niveau de nos efforts et objectifs poursuivis.

	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Coûts du PGEÉ (\$)	2 372 500 \$	2 372 500 \$	2 372 500 \$
Pertes de revenus *	1 248 025 \$	1 660 901 \$	2 073 777 \$
Récompense**	229 624 \$	229 624 \$	229 624 \$
Total	3 850 149 \$	4 263 025 \$	4 675 901 \$
Revenus de distribution	408 000 000 \$	408 000 000 \$	408 000 000 \$
Augmentation De revenus	0,94 %	1,04 %	1,14 %

* Ces pertes de revenus sont récurrentes et cumulatives.

** La récompense est calculée suite à la réalisation de la première année du PGEÉ et inclut uniquement les activités tangibles, et ce, à titre indicatif seulement. Cette récompense est sujette à modification suite à l'approbation du mécanisme incitatif négocié dans le cadre du PEN.

%	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Augmentations dues au coût des programmes	0,58 %	0,58 %	0,58 %
Augmentations dues aux pertes nettes de revenus*	0,30 %	0,40 %	0,50 %
Augmentations dues à la récompense	0,06 %	0,06 %	0,06 %
Total	0,94 %	1,04 %	1,14 %

*Ces augmentations sont récurrentes et cumulatives.